



**Le Ministre de l'Administration Territoriale, Atanga Nji, a pris l'initiative de désigner le mandataire du PCRN auprès d'ELECAM. Le PCRN, faction Cabral Libii condamne cet acte et annoncent lancer une procédure pour l'annuler. Le Ministre a également interdit aux préfets de permettre au PCRN de participer aux défilés de la fête nationale. Le Secrétaire National à la Communication du PCRN accuse le Ministre de persécution personnelle envers le Président Cabral Libii**

Lire la sortie d'Armand Okol

*"Les militants et sympathisants du PCRN ont découvert avec effarement, une correspondance de Monsieur ATANGA NJI, Ministre de l'Administration Territoriale, en circulation dans les réseaux sociaux et adressée au Directeur Général d'ELECAM, dans laquelle le Ministre s'arroge illégalement le pouvoir de désignation du mandataire du PCRN auprès d'Elecam.*

*Suite à cet autre excès, le PCRN utilisera toutes les voies de droit afin d'obtenir l'annulation pure et simple de cet acte.*

*Le Ministre de l'Administration Territoriale s'illustre à nouveau avec éclat dans le bafouement des normes qui régissent la République, engageant ainsi la responsabilité du Gouvernement dont il est membre.*

*Plus grave, suite à cette initiative scandaleusement illicite, il a instruit certains Préfets d'interdire la participation du PCRN aux défilés organisés dans le cadre de la célébration de la fête nationale de l'unité en 2024.*

*Ce ministre est visiblement habité par une haine personnelle et une pulsion pathologique de persécution vis-à-vis du Président Cabral LIBII, au point que depuis novembre 2023, il est l'auteur d'agissements politiquement et juridiquement absurdes.*

*Cette attitude inconséquente entraîne en outre la remise en cause de l'indépendance dont essaie de se prévaloir ELECAM. Ce Membre du Gouvernement enfonce ainsi inopportunément la République dans le ridicule absolu, et dans un état de surchauffe politique, à un an seulement de l'élection présidentielle.*

*Pour rappel, il n'appartient pas au MINAT de désigner les mandataires des partis politiques à ELECAM. Cette compétence est exclusivement dévolue aux partis politiques au travers de leurs instances statutaires. Au PCRN, celui qui est habilité à le faire c'est le Président National en exercice, Cabral LIBII, et ce, depuis le Congrès de Guidiguiss du 11 mai 2019.*

*C'est encore le lieu de rappeler que la fonction de Président fondateur n'existe pas dans les Statuts du PCRN. Ni dans ceux de 2003, ni dans ceux révisés en 2022. De plus, sieur KONA Robert ex-Président National du PCRN, a engagé une procédure judiciaire à l'effet de recouvrer la fonction de Président National et non celle de Président fondateur. Cette procédure est par ailleurs pendante devant le TPI de Kaélé depuis janvier 2024 et en est à la cinquième audience. Tant que cette procédure n'a pas abouti, c'est le Président Cabral Libii qui engage le PCRN.*

*Du reste, des concertations en cours au sein du parti à l'effet de donner une réponse politique à la persécution absurde et insupportable du Ministre de l'Administration Territoriale, déboucheront sur une décision concertée. Une réunion élargie du Bureau Politique National, présidée par le Président National Cabral LIBII, est convoquée à cet effet.*

*Les instances statutaires compétentes du PCRN aviseront l'opinion nationale et internationale.*

*Rien ni personne n'empêchera les camerounais de se choisir Cabral LIBII comme Président de la République en 2025, si tel est la volonté de Dieu et celle du peuple.*

*<< La patrie ou la mort, nous vaincrons >>.*

*Le Secrétaire National à la Communication*